

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le jeudi 20 octobre 2022, Nice,

LANCEMENT DU PROJET DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE « LA VILLE PRODUCTIVE COMME PROJET DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL » SUR LA ZAC PARC MÉRIDIA

Dans le cadre de France 2030, « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain » opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires, le projet « la ville productive comme projet de développement environnemental » sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) Parc Méridia est officiellement lancé en phase d'incubation. L'EPA Nice Écovallée porte ce projet ambitieux et innovant qui figure parmi les 39 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), aux côtés de la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Université Côte d'Azur, via son Institut d'Innovation et de Partenariats IMREDD et ses laboratoires de recherche.

Située à l'ouest de Nice, entre la technopole urbaine Nice Méridia et le stade Allianz Riviera, la ZAC Parc Méridia (64 ha) s'articule autour d'un grand parc paysager qui accueillera des logements diversifiés et accessibles, des entreprises, des commerces, des services de proximité, plusieurs équipements et de nouveaux espaces publics, et vise à développer l'économie productive.

Pour Sarah Bellier, directeur Général de l'EPA Nice Écovallée « *Ce projet reposera sur la mise en commun des compétences et la création de synergies d'acteurs du territoire, notamment avec Université Côte d'Azur et la métropole Nice Côte d'Azur, autour de plusieurs thématiques : l'énergie, la qualité de l'air, la mobilité, l'économie circulaire, la désimperméabilisation. Nous souhaitons démontrer qu'en prenant en compte des enjeux de développement durable le plus en amont possible d'un projet, nous pouvons être plus résilients, plus sobres, plus inclusifs et plus productifs. Le suivi et l'évaluation régulière de données économiques et environnementales nous permettront d'agir en faveur d'un modèle de développement urbain durable et répliquable.* ».

« *Opérateur du programme « Démonstrateurs de la ville durable » pour le compte de l'État, la Banque des Territoires se réjouit d'accompagner l'EPA Nice Écovallée et ses partenaires, à hauteur de 500 000 € pour l'incubation de son démonstrateur sur le territoire de la ZAC Parc Méridia. En phase de déploiement, nos équipes organiseront une seconde instruction du dossier pour mobiliser une enveloppe complémentaire pouvant atteindre 9 500 000 €. Dans cette seconde phase, l'objectif du démonstrateur sera de concrétiser les innovations proposées au service d'un modèle de ville souhaitant concilier économie productive, performances environnementales et inclusion sociale* » indique Alexis Rouque, directeur régional PACA de la Banque des Territoires.

QUE VA PERMETTRE LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « PARC MÉRIDIA, DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE » ?

Au cours du temps 1, celui de l'incubation, d'une durée maximum de 36 mois, le soutien financier de l'appel à manifestation d'intérêt d'un montant de 500 000 euros portera sur la recherche, la démonstration, l'étude, l'analyse et la validation de modèles scientifiques, techniques, juridiques, financiers, économiques, psychosociologiques, adaptés et optimisés, mais aussi sur le montage de partenariats avec des acteurs experts et spécialisés autour de plusieurs thématiques urbaines (économie, agriculture, participation citoyenne, énergie, mobilité, qualité de l'air...).

Cette phase d'incubation permettra de structurer le travail collaboratif entre l'EPA et ses partenaires. La Métropole Nice Côte d'Azur apportera ses expertises techniques et opérationnelles, notamment sur les thématiques énergétique, qualité de l'air, agriculture et économie circulaire. Université Côte d'Azur, via l'IMREDD et ses laboratoires de recherche, apportera son expertise en recherche et développement pour tester des modèles mathématiques, identifier des possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle,...avec pour finalité le développement d'outils innovants permettant d'expérimenter un socle de services énergétiques numériques, d'optimiser les flux logistiques de marchandises et les flux d'usagers, de suivre et de gérer la qualité de l'air et du bruit. Ces outils seront développés en impliquant au plus près les habitants.

Le suivi de cette phase d'incubation aura pour objectif de garantir un retour d'expériences et ainsi inspirer d'autres territoires, aux enjeux et problématiques similaires, à répliquer les bonnes pratiques, à créer des concepts, des produits, des services, et ce notamment grâce aux outils numériques innovants.

Pendant cette période de 3 ans, il s'agit de traduire et appuyer la stratégie d'innovation et d'excellence environnementale de la ZAC « Parc Méridia ». Un comité d'engagement décisionnaire permettra de valider le passage du projet en phase « réalisation », d'une durée de 7 ans maximum.

PARC MÉRIDIA, DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE PRODUCTIVE : VERS UNE ÉCOLOGIE DES MÉTROPOLIS, LEUR RÉSILIENCE FACE AUX CRISES, LEUR SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE

Le projet porté par l'EPA consiste notamment à développer la ville productive au sein de la ZAC Parc Méridia. L'objectif de la ville productive est de concilier réutilisation de l'existant et production optimisée pour concevoir un quartier des proximités, intense et désirable, apaisé, ambitieux et productif.

La volonté repose en partie sur la réutilisation du sol, le réemploi des terres au profit de la construction pour créer de nouveaux matériaux, ou proposer des parcs urbains généreux qui protègent de la chaleur et des pollutions – la réutilisation des énergies naturelles comme celles du soleil, du sous-sol, ou anthropiques pour limiter les pertes et dégager des synergies.

Cette ZAC sera celle des moindres distances dans tous les domaines : matières, marchandises, énergies d'un réseau le plus local possible, et les déchets gérés localement. Il s'agit de développer des synergies autant par la concertation citoyenne que par la flexibilité énergétique et l'économie circulaire, et ainsi valoriser un territoire riche de son patrimoine local grâce à ses énergies renouvelables et productions agricoles.

L'ambition, à travers ce démonstrateur de la ville durable, est de démontrer qu'activité urbaine peut se concilier avec sobriété foncière, économie avec écologie.



Signature à l'IMREDD de la convention de financement pour le projet « Parc Méridia, démonstrateur de la ville durable »- De gauche à droite : Alexis Rouque, directeur régional de la Banque des Territoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sarah Bellier, directeur général de l'EPA Nice Écovallée, Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement. ©IMREDD

Cette convention de financement de l'appel à manifestation d'intérêt a été signée ce jour par Alexis Rouque, directeur régional de la Banque des Territoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Sarah Bellier, directeur général de l'EPA Nice Écovallée, en présence de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement.

Parc Méridia : l'économie réinventée, la nature retrouvée

Située à l'ouest de Nice, entre la technopole urbaine, Nice Méridia et le stade Allianz Riviera, l'opération Parc Méridia (64 ha) s'articule autour d'un grand parc paysager et borde la Cité des Sports, projets portés par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice. Desservi par la ligne 3 du tramway, structuré par le boulevard du Mercantour et l'avenue Simone Veil, cet écoquartier accueillera des logements diversifiés et accessibles, des entreprises, des commerces et des services de proximité, plusieurs équipements et de nouveaux espaces publics. Le groupement lauréat, piloté par ArchitectureStudio, propose une urbanisation douce, où se mêlent intensité désirable, mixité plurielle, maillage performant et paysage continu. L'enjeu est de valoriser un lien fort avec le parc dans une subtile cohabitation avec les équipements sportifs du parc des Sports et dans un dialogue avec les espaces naturels et agricoles au Nord. Le projet a pour ambition de reconquérir la nature sur des espaces aujourd'hui très dégradés et d'inverser la proportion actuelle entre minéral et végétal, en proposant un quartier qui fait la part belle à la végétalisation.

Quelques chiffres – la programmation de la ZAC

- Environ 381 500 m² SDP logements soit de l'ordre de 5 450 logements
- Environ 142 000 m² SDP activités économiques (laboratoires, services de santé, artisanat et petites industries, bureaux)
- Environ 36 500 m² SDP commerces et services de proximité
- Environ 40 000 m² SDP d'équipements publics

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france-2030](https://www.gouvernement.fr/france-2030) | @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr

À propos de l'EPA Nice Écovallée

En 2008, sous l'impulsion de Christian Estrosi, l'État a conféré le statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) aux 10 000 hectares de la plaine du Var (120 000 habitants, 15 communes, 60 000 emplois), localisés au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur. L'ambition partagée avec l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, Métropole Nice Côte d'Azur et ville de Nice) est de faire de Nice Écovallée un lieu d'exemplarité et d'innovation qui concilie économie et écologie. L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Nice Écovallée est chargé de procéder à toutes opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et la valorisation des espaces à l'intérieur de ce périmètre. Huit opérations d'aménagement sont en cours au sein de Nice Écovallée.

En savoir plus : www.ecovallee-plaineduvar.fr / @EPA_EcoVallee

A propos de la Métropole Nice Côte d'Azur

Depuis sa création en janvier 2012, **la Métropole Nice Côte d'Azur**, qui s'appuie sur un territoire attractif allant des rives de la Méditerranée aux cimes du Mercantour, rassemble 51 communes et plus de 550 000 habitants. Terre d'innovation, elle voit fleurir des start-up prometteuses et accueille de grands groupes internationaux sur des sites modernes et ultra-connectés. Elle est aussi une collectivité engagée durablement pour la transition écologique de son territoire.

À propos d'Université Côte d'Azur

Université Côte d'Azur est un grand Établissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP) dont les missions fondamentales sont la Formation des étudiant-e-s et des professionnel-le-s, la Recherche et l'Innovation. Elle vise à développer le modèle du 21ème siècle pour les universités françaises, basé sur de nouvelles interactions entre les disciplines (pluridisciplinarité et transdisciplinarité), avec une volonté de dynamique collective articulant Formation-Recherche-Innovation, ainsi que de solides partenariats locaux, nationaux et internationaux avec les secteurs public et privé. Institut d'Innovation et de Partenariats d'Université Côte d'Azur, l'**IMREDD** permet de réunir chercheurs et enseignants, étudiants, créateurs d'entreprises, partenaires économiques et collectivités dans une collaboration innovante sur un sujet d'enjeu sociétal : le territoire intelligent et résilient face à l'ensemble des problématiques environnementales. Imaginé et conçu autour d'une Plateforme Technologique, l'IMREDD mène un processus permanent d'expérimentation de solutions innovantes dans ses domaines d'activité stratégiques : énergie, mobilité, risques et environnement.